



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 10 septembre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1638-006** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1638 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS.** ».

Le règlement 1638-006 a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge sur la 25^e Avenue direction sud vers le chemin de la Grande-Côte.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour de septembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau